

Principaux résultats

Dans l'OCDE, la moyenne du taux de remplacement net pour un revenu moyen ressort à 49 % si l'on ne tient compte que des régimes publics, alors qu'elle est de 64 % si l'on intègre les dispositifs privés obligatoires. Si l'on y ajoute les régimes privés facultatifs, en appliquant les règles types, la moyenne du taux de remplacement net s'élève à 79 % pour une personne qui touche le salaire moyen.

Le régime de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) joue un rôle important dans les mesures en faveur des personnes âgées. Il est fréquent que les retraités ne versent pas de cotisations sociales et, l'IRPP étant progressif et les droits à retraite souvent inférieurs au salaire perçu avant la retraite, le taux d'imposition moyen du revenu des retraités est généralement moins élevé que celui du revenu d'activité. De plus, la majorité des régimes d'imposition soumettent les pensions ou les retraités eux-mêmes à un régime de faveur en accordant des crédits d'impôt ou des abattements supplémentaires aux personnes âgées. Par conséquent, les taux de remplacement nets sont en général plus élevés que les taux de remplacement bruts.

Pour les 13 pays de l'OCDE où les calculs ne concernent que les régimes publics, le taux de remplacement d'un revenu moyen s'élève à 71 % en moyenne. S'agissant des 13 pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de statistiques sur les régimes publics et les dispositifs privés obligatoires, le taux de remplacement moyen se monte à 68 %. Pour les 34 pays de l'OCDE, si l'on inclut les dispositifs publics, privés obligatoires et privés facultatifs, le taux de remplacement moyen est de 79 %. D'une manière générale, les taux de remplacement nets sont supérieurs de 11 points en moyenne aux taux bruts correspondants.

Dans les autres grandes économies, les chiffres varient considérablement d'un pays à l'autre et dépendent fortement du salaire. En matière de rémunération, la seule exception est la Fédération de Russie, où le taux de remplacement net est le même quel que soit le salaire.

Régimes privés obligatoires

Le premier groupe de 13 pays est doté de régimes de retraite privés obligatoires ou de régimes privés dont la couverture est quasi universelle et qui sont par conséquent qualifiés de « quasi obligatoires » (c'est le cas du Danemark, des Pays-Bas et de la Suède).

En Islande, aux Pays-Bas et en Suisse, les régimes privés sont à prestations définies, alors que dans les autres pays, ils sont à cotisations définies. Les taux de remplacement nets des dispositifs privés obligatoires vont de 22 à 37 % pour le salaire moyen dans 6 des 13 pays. Ils sont néanmoins bien plus élevés en Australie, au Chili, au Danemark, en Islande, en Israël et aux Pays-Bas, et nettement plus faibles en Norvège.

Eu égard à l'existence, dans certains pays, de dispositifs privés conçus pour s'appliquer aux revenus supérieurs au plafond du régime public, ainsi qu'aux dispositions fiscales en vigueur, aucun pays ne présente un taux de remplacement identique sur toute l'échelle des salaires. C'est la raison pour laquelle, à tous les niveaux de rémunération, les taux de remplacement des plans de retraite privés augmentent avec les salaires en Australie, au Chili, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas et en République slovaque. Cela explique également pourquoi en Suède, les taux de remplacement des dispositifs privés obligatoires sont plus de deux fois supérieurs pour les salariés qui touchent 150 % du salaire moyen que pour ceux qui touchent le salaire moyen.

En Suisse, la situation est complexe. Une fois encore, les bas salaires bénéficient d'un taux de remplacement plus faible afin de tenir compte des prestations publiques, mais le plafond des niveaux de salaires pour lesquels les plans de retraite professionnels sont obligatoires est relativement bas.

Régimes privés facultatifs

Les taux de remplacement sont représentés pour les neuf pays où les dispositifs privés facultatifs sont très répandus, c'est-à-dire lorsqu'ils couvrent entre 40 et 65 % de la population active (voir l'indicateur « Couverture des régimes de retraite privés » au chapitre 8). Le Japon est le seul pays où une proportion comparable de la main-d'œuvre est couverte par des dispositifs privés facultatifs, mais on ne dispose pas d'informations sur les règles types. On suppose que les salariés qui adhèrent à un régime privé facultatif y restent pendant toute leur carrière.

Les règles qui ont été modélisées sont exposées dans les « descriptifs pays » au chapitre 9. Pour les neuf pays, la modélisation concerne un régime à cotisations définies.

En général, les régimes à cotisations définies assurent un taux de remplacement indépendant du salaire (les statistiques sur les taux de cotisation réels en fonction des salaires n'étant pas disponibles pour la plupart des pays, on pose un taux moyen ou standard

sur toute l'échelle des salaires). Toutefois, les différences de règles fiscales se traduisent par des taux de remplacement nets qui dépendent du salaire, mais qui, en général, augmentent avec la rémunération. La Belgique constitue une exception, car les salaires entrant dans le calcul des retraites qui ouvrent droit à des avantages fiscaux y sont plafonnés. La situation est la même en Allemagne, mais le plafond est égal à 150 % de la moyenne nationale.

4.10. Taux de remplacement nets des régimes de retraite publics, privés obligatoires et privés facultatifs

En pourcentage du salaire individuel

	Public			Privés obligatoires			CD facultatifs			Total obligatoires			Total, facultatifs inclus		
	0.5	1.0	1.5	0.5	1.0	1.5	0.5	1.0	1.5	0.5	1.0	1.5	0.5	1.0	1.5
Pays de l'OCDE															
Australie	57.7	17.5	0.9	42.7	50.1	53.5				100.5	67.7	54.3			
Autriche	91.2	90.2	86.2							91.2	90.2	86.2			
Belgique	72.9	50.1	39.9				19.0	18.5	14.8	72.9	50.1	39.9	91.8	68.6	54.7
Canada	71.5	50.6	35.2				38.5	43.8	45.8	71.5	50.6	35.2	110.0	94.4	81.0
Chili	22.3	5.9	0.0	40.3	45.9	47.7				62.5	51.8	47.7			
Rép. tchèque	79.7	50.7	40.1				43.5	45.7	46.1	79.7	50.7	40.1	123.2	96.4	86.2
Danemark	66.2	30.1	18.9	51.2	47.3	48.5				117.5	77.4	67.4			
Estonie	49.4	32.7	26.7	30.3	29.7	28.8				79.7	62.4	55.5			
Finlande	71.3	62.8	63.2							71.3	62.8	63.2			
France	75.9	71.4	60.9							75.9	71.4	60.9			
Allemagne	55.9	55.3	54.4				21.3	21.1	20.8	55.9	55.3	54.4	77.2	76.4	75.2
Grèce	92.5	70.5	65.0							92.5	70.5	65.0			
Hongrie	94.4	95.2	96.1							94.4	95.2	96.1			
Islande	26.4	6.8	4.5	66.9	68.9	68.8				93.3	75.7	73.3			
Irlande	71.4	37.3	27.9				41.8	43.7	49.0	71.4	37.3	27.9	113.2	81.0	76.9
Israël	46.5	25.2	17.9	62.0	58.0	41.2				108.5	83.2	59.1			
Italie	78.0	78.2	77.9							78.0	78.2	77.9			
Japon	54.3	40.8	35.7							54.3	40.8	35.7			
Corée	64.8	45.2	34.2							64.8	45.2	34.2			
Luxembourg	87.1	69.4	66.8							87.1	69.4	66.8			
Mexique	31.1	4.2	2.9	25.0	27.3	28.4				56.2	31.5	31.3			
Pays-Bas	65.6	33.0	21.4	39.2	68.2	75.8				104.8	101.1	97.2			
Nlle-Zélande	83.0	43.5	30.6				14.5	15.2	16.0	83.0	43.5	30.6	97.5	58.7	46.6
Norvège	71.5	52.0	39.5	6.8	7.7	8.3	10.2	12.9	19.0	78.3	59.7	47.8	88.5	72.6	66.8
Pologne	30.4	29.9	29.7	30.2	29.6	29.5				60.6	59.5	59.1			
Portugal	77.7	67.8	68.4							77.7	67.8	68.4			
Rép. slovaque	54.4	48.7	46.8	33.6	36.7	37.8				88.1	85.4	84.7			
Slovénie	80.8	59.0	57.0							80.8	59.0	57.0			
Espagne	79.5	80.1	79.8							79.5	80.1	79.8			
Suède	47.6	33.7	27.6	21.2	21.5	45.3				68.8	55.3	72.9			
Suisse	60.2	43.4	28.5	18.2	31.3	20.6				78.4	74.7	49.1			
Turquie	103.9	93.6	97.2							103.9	93.6	97.2			
Royaume-Uni	61.7	38.0	27.2				38.6	40.2	41.7	61.7	38.0	27.2	100.3	78.1	68.9
États-Unis	56.2	44.8	40.4				42.9	44.2	45.8	56.2	44.8	40.4	99.1	88.9	86.2
OCDE34	65.7	48.7	42.6							79.4	64.1	58.3	100.1	79.5	71.4
Autres grandes économies															
Argentine	134.6	105.6	98.4							134.6	105.6	98.4			
Brésil	60.2	63.5	70.3							60.2	63.5	70.3			
Chine	106.4	84.7	78.2							106.4	84.7	78.2			
Inde	85.9	64.1	58.2							85.9	64.1	58.2			
Indonésie				14.4	14.4	14.5				14.4	14.4	14.5			
Fédération de Russie	35.2	35.2	35.2	19.9	19.9	19.9				55.1	55.1	55.1			
Arabie Saoudite	109.9	109.9	109.9							109.9	109.9	109.9			
Afrique du Sud	0.0	0.0	0.0				56.1	60.8	61.8	0.0	0.0	0.0	56.1	60.8	61.8
UE27	68.6	56.6	50.7							80.0	69.1	64.3			

CD = cotisations définies.

Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932969221>



Extrait de :
Pensions at a Glance 2013
OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Taux de remplacement nets : régimes publics et privés », dans *Pensions at a Glance 2013 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-16-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.